Accès à l'enseignement supérieur

Réunion d'information – Lycée Marie Curie 23/01/2018

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Les enjeux de la réforme

- Réduire un taux d'échec élevé en 1ère année de licence
- Mettre fin au tirage au sort pour décider de l'avenir des lycéens
- Donner aux bacheliers de la voie professionnelle ou technologique de meilleures perspectives de réussite dans le supérieur

LE CALENDRIER DE TERMINALE 2017-2018

4 ÉTAPES

pour réussir son entrée dans l'enseignement supérieur

NOV. | DÉC. | JANV. 2018 | FÉV. | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUIL. | AOÛT | SEPT.

1 NOVEMBRE > DÉCEMBRE 2017 INFORMATION

FIN NOVEMBRE - DÉBUT DÉCEMBRE
- Les élèves s'informent sur leur orientation notamment sur le site www.terminales2017-2018.fr
- 1re semaine de l'orientation

DÉBUT DÉCEMBRE
- 1er conseil de classe
  - Prend connaissance des projets des élèves
  - Formule des recommandations

2 JANVIER > MARS 2018 VŒUX

TOUT AU LONG DU 2E TRIMESTRE
- Les élèves affinent leur réflexion
- 2e semaine de l'orientation et journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur

15 JANVIER
- Ouverture de la plateforme d'admission : le fonctionnement de la plateforme est expliqué par des tutoriels
- Les établissements d'enseignement supérieur mettent à la disposition des lycéens l'information sur les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations

TOUTES LES INFORMATIONS
sur le fonctionnement de la plateforme (modalité des vœux, calendrier détaillé) et les ressources (orientation, offre de formation) disponibles dès le mois de décembre.

DU 22 JANVIER AU 13 MARS
- Les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme
- Jusqu'à dix vœux selon leur projet sans avoir besoin de les classer

DU 14 MARS AU 31 MARS
- 2e conseil de classe
  - Examine les vœux des lycéens
  - Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

3 MAI > SEPTEMBRE 2018 RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

FIN MAI
- Les lycéens reçoivent les réponses à leurs vœux au fur et à mesure et peuvent dialoguer avec les établissements d'enseignement supérieur
- Dès qu'il a reçu deux réponses positives, le futur étudiant doit choisir entre les deux sans pour autant renoncer aux vœux en attente

MI-JUIN
- La procédure est suspendue pendant les épreuves du baccalauréat

ÉTÉ
- Inscription dans l'établissement choisi

4 JUIN > SEPTEMBRE 2018 PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE

FIN JUIN - DÉBUT JUILLET
- Dès la fin des épreuves du baccalauréat, ouverture de la procédure complémentaire
- Après les résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur propose une affectation aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune réponse positive

SEPTEMBRE
- Fin de l'affectation

TOUS LES BACHELIERS QUI LE SOUHAITENT SONT INSCRITS

LES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE 2017-2018

Deux semaines de l'orientation au lycée
1re semaine de l'orientation fin novembre - début décembre pour stimuler la réflexion des lycéens

2e semaine de l'orientation entre janvier et mars pour consolider le projet de chaque lycéen

Deux professeurs principaux en classe de terminale
- assurent l'accompagnement de chaque lycéen
- coordonnent la préparation des fiches Avenir qui accompagnent chacun des vœux des lycéens

Rôle renforcé du conseil de classe
Son avis, consultatif, permet d'accompagner les projets des lycéens :

au 1er trimestre, en formulant des recommandations

au 2e trimestre, en examinant les vœux d'orientation

Des choix simplifiés
- Jusqu'à 10 vœux non classés selon leur projet
- Une réponse pour chaque vœu
- Davantage de possibilités de vœux groupés

Prise en compte du projet et du profil de chaque lycéen
- Une offre de formation enrichie avec 130 000 places supplémentaires créées notamment dans les filières en tension
- Accès à la licence de son choix
- Possibilité d'une année de césure après le baccalauréat
- Des parcours personnalisés pour se renforcer dans les compétences attendues

Une place garantie pour chacun
- Fin du tirage au sort
- Le baccalauréat, clé d'entrée dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement de tous les lycéens qui n'ont pas obtenu de réponses positives à leurs vœux et inscription dans une formation au plus près de leurs choix

1

NOVEMBRE > DÉCEMBRE 2017
INFORMATION

FIN NOVEMBRE - DÉBUT DÉCEMBRE

- Les élèves s'informent sur leur orientation notamment sur le site www.terminales2017-2018.fr
- 1re semaine de l'orientation

DÉBUT DÉCEMBRE

- 1er conseil de classe
  - Prend connaissance des projets des élèves
  - Formule des recommandations

Information : les moyens déployés

Depuis décembre : 2 professeurs principaux en terminale

> Suivent et guident individuellement chaque lycéen :

Conseillent, incitent à participer à des salons et journées portes ouvertes, présentent les filières de l'enseignement supérieur et les débouchés …

> Dialoguent avec les familles

> Synthétisent les choix d'orientation de chacun pour l'avis du 2ème conseil de classe

> Présentent et expliquent le fonctionnement de la nouvelle plateforme d'admission à partir du 15 janvier

Des heures d'accompagnement personnalisé consacrées à l'orientation

> Intégrées à l'emploi du temps des élèves

Information : les moyens déployés

- www.terminales2017-2018.fr : un espace en ligne dédié

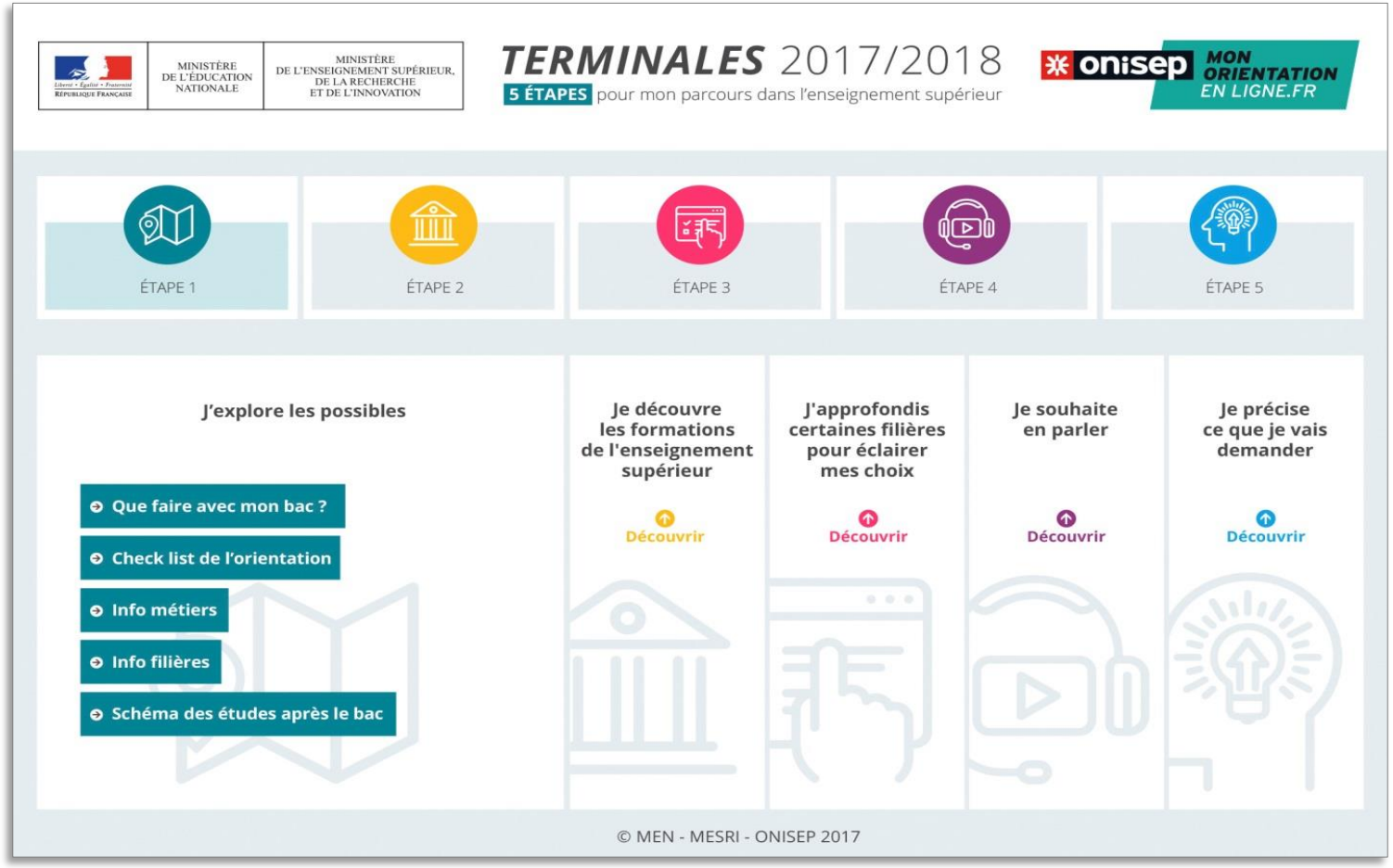

Information : les moyens déployés

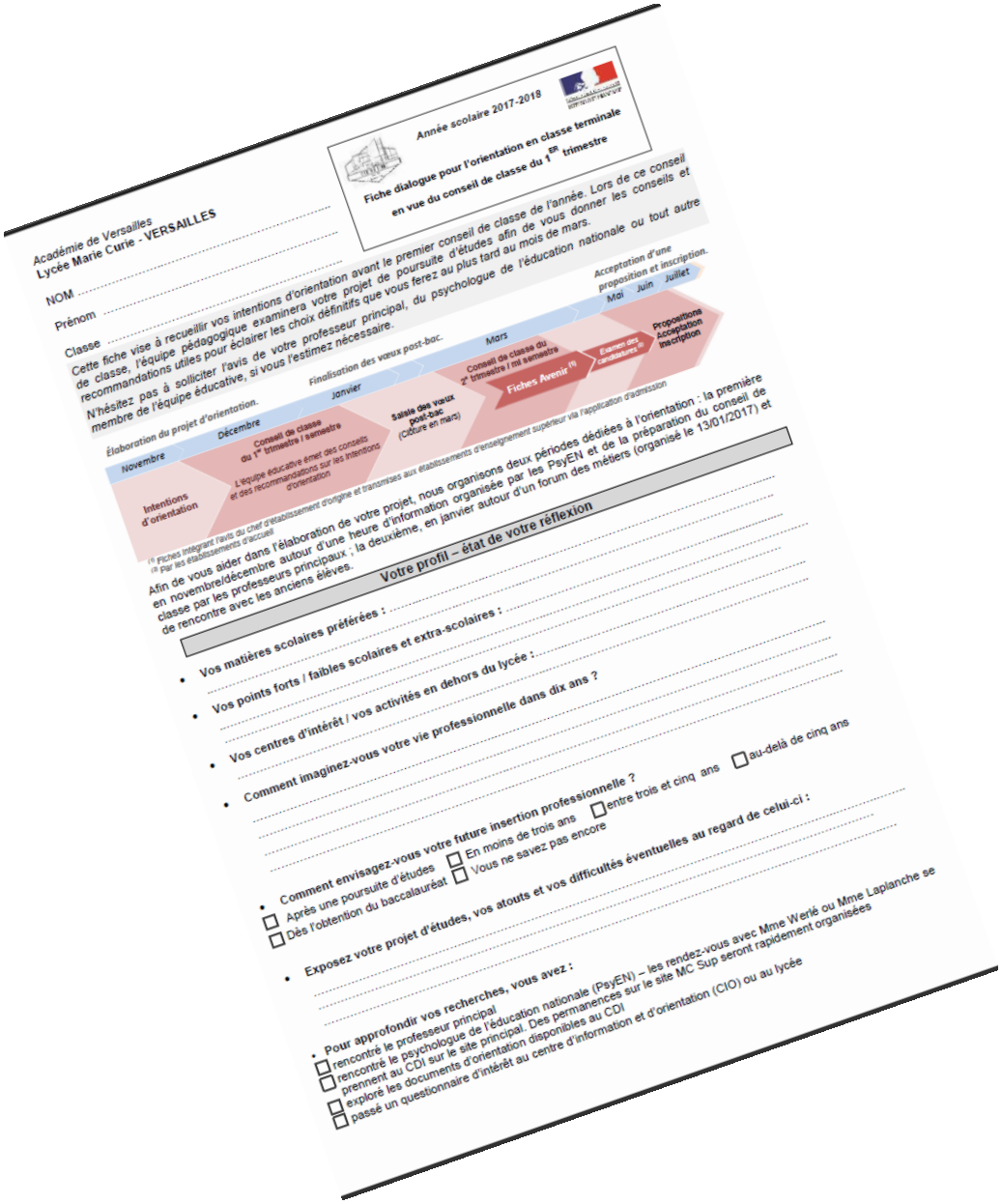

Académie de Versailles
Lycée Marie Curie - VERSAILLES

Année scolaire 2017-2018

Fiche dialogue pour l'orientation en classe terminale
en vue du conseil de classe du 1er trimestre

NOM .....

Prénom .....

Classe .....

Cette fiche vise à recueillir vos intentions d'orientation avant le premier conseil de classe de l'année. Lors de ce conseil de classe, l'équipe pédagogique examinera votre projet de poursuite d'études afin de vous donner les conseils et recommandations utiles pour éclairer les choix définitifs que vous ferez au plus tard au mois de mars.
N'hésitez pas à solliciter l'avis de votre professeur principal, du psychologue de l'éducation nationale ou tout autre membre de l'équipe éducative, si vous l'estimez nécessaire.

Afin de vous aider dans l'élaboration de votre projet, nous organisons deux périodes dédiées à l'orientation : la première en novembre/décembre autour d'une heure d'information organisée par les PsyEN et de la préparation du conseil de classe par les professeurs principaux ; la deuxième, en janvier autour d'un forum des métiers (organisé le 13/01/2017) et de rencontre avec les anciens élèves.

Votre profil – état de votre réflexion

- **Vos matières scolaires préférées :** .....
- **Vos points forts / faibles scolaires et extra-scolaires :** .....
- **Vos centres d'intérêt / vos activités en dehors du lycée :** .....
- **Comment imaginez-vous votre vie professionnelle dans dix ans ?** .....
- **Comment envisagez-vous votre future insertion professionnelle ?**
  ☐ Après une poursuite d'études ☐ En moins de trois ans ☐ entre trois et cinq ans ☐ au-delà de cinq ans
  ☐ Dès l'obtention du baccalauréat ☐ Vous ne savez pas encore
- **Exposez votre projet d'études, vos atouts et vos difficultés éventuelles au regard de celui-ci :** .....
- **Pour approfondir vos recherches, vous avez :**
  ☐ rencontré le professeur principal
  ☐ rencontré le psychologue de l'éducation nationale (PsyEN) – les rendez-vous avec Mme Werlé ou Mme Laplanche se prennent au CDI sur le site principal. Des permanences sur le site MC Sup seront rapidement organisées
  ☐ exploré les documents d'orientation disponibles au CDI
  ☐ passé un questionnaire d'intérêt au centre d'information et d'orientation (CIO) ou au lycée

Information : les moyens déployés

semaine de l'orientation au lycée Marie Curie

Janvier 2018

- **Forum ES/S/L – 12/01/2018**
- **Forum des métiers – 13/01/2018**
- **Forum STL – 20/01/2018**
- **Ouverture de la plateforme Parcours Sup – 22/01/2018**
- **Réunions d'information Parcours Sup – 23/01/2018 et 25/01/2018**
- **Forum STMG – 26/01/2018**
- **Portes ouvertes ou journées d'immersion en université (licences, DUT) ou en lycée (BTS) – renseignements sur le site du lycée**

2

JANVIER > MARS 2018
VŒUX

TOUT AU LONG DU 2E TRIMESTRE

- Les élèves affinent leur réflexion
- 2e semaine de l'orientation et journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur

15 JANVIER

- Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup : tutoriels de présentation

À PARTIR DU 22 JANVIER

- Les établissements d'enseignement supérieur mettent à la disposition des lycéens l'information sur les connaissances et compétences attendues, les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations

DU 22 JANVIER AU 31 MARS

- Les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme **jusqu'au 13 mars**
- Jusqu'à dix vœux selon leur projet sans avoir besoin de les classer
- **31 mars :** date limite de confirmation des vœux

DU 14 MARS AU 31 MARS

- **2e conseil de classe**
  - Examine les vœux des lycéens
  - Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

Tous les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études après le Baccalauréat sont concernés

Où s'inscrire

La plateforme : www.parcoursup.fr

> 15 janvier 2018 : ouverture

> 22 janvier 2018 : **inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**

> Contact : possibilité d'envoyer un message au service académique d'information et d'orientation, lequel répond aux questions des élèves qui rencontrent des difficultés techniques pendant leur session

L'application Parcoursup

> Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure

> en version Android

et iOS

parcoursup.fr

parcoursup.fr

Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :

> Contenu et organisation des enseignements
> **Attendus** de la formation
> Eléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
> Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d'immersion**
> Contact d'un responsable pédagogique

Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle

Pour chaque formation supérieure :

> Affichage du nombre de places proposées en 2018
> Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2017
> Affichage des taux de passage en 2ème année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)

Pour quels types de formation ?

ÉCOLES

CPGE

LICENCES

AUTRES FORMATIONS

DUT

BTS

Pour quels types de formation ?

- **La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup.fr**

- **Certaines formations sont proposées hors parcoursup.fr** (liste non exhaustive)

Les formations hors parcoursup.fr

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat …

Pour s'inscrire dans ces formations :

> **contacter directement ces établissements**

> **vérifier les modalités d'admission**

> **démissionner de la procédure Parcoursup**

- **Une plateforme qui indique les attendus pour réussir dans les formations choisies**

Les attendus : faire du sur-mesure dans ses choix d'orientation

Les attendus sont les connaissances et les aptitudes qui sont nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans l'enseignement supérieur. Ces attendus, qui existent de façon tacite dans notre système d'affectation, seront désormais affichés.

- **Une plateforme qui indique nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation… des données essentielles**

Le calendrier Parcoursup

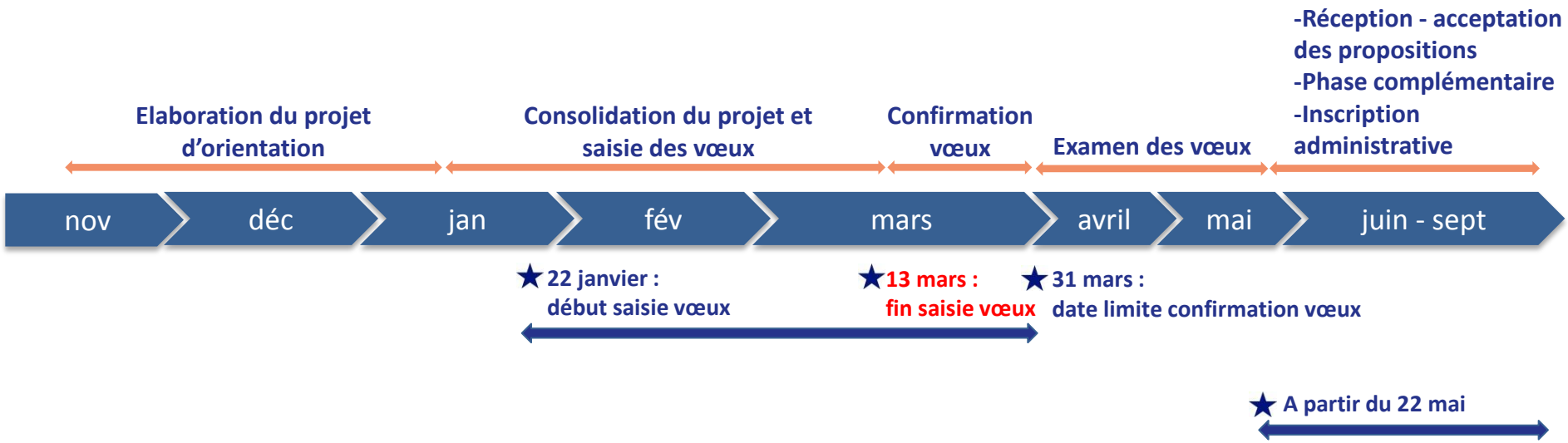

Intentions d'orientation : Fiche dialogue

1er conseil de classe : recommandations

Saisie des vœux sur Parcoursup

2ème conseil de classe : Fiche Avenir

Echanges avec les professeurs principaux

Saisie des voeux

Du 22 janvier au 13 mars

Créer son dossier sur le site Parcoursup en indiquant son :

- **Numéro INE** (Identifiant National Élève)

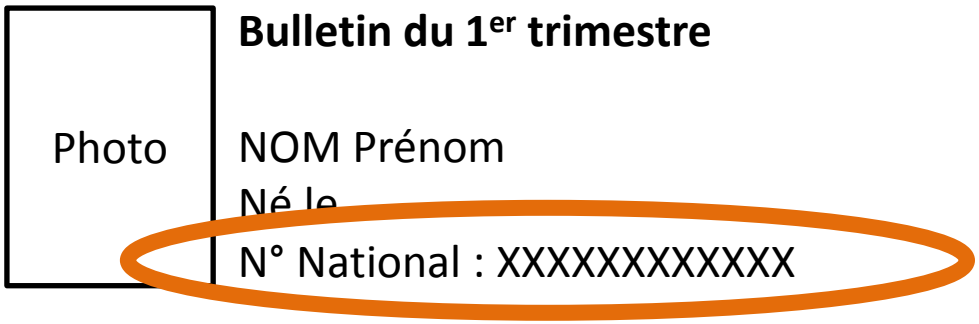

Saisie des voeux

Du 22 janvier au 13 mars

Créer son dossier sur le site Parcoursup en indiquant son :

- **Numéro INE** (Identifiant National Élève)
- **Mail** (obligatoire et à conserver tout au long de l'année)
- **Numéro de téléphone portable** (élève et parents)

Saisie des voeux

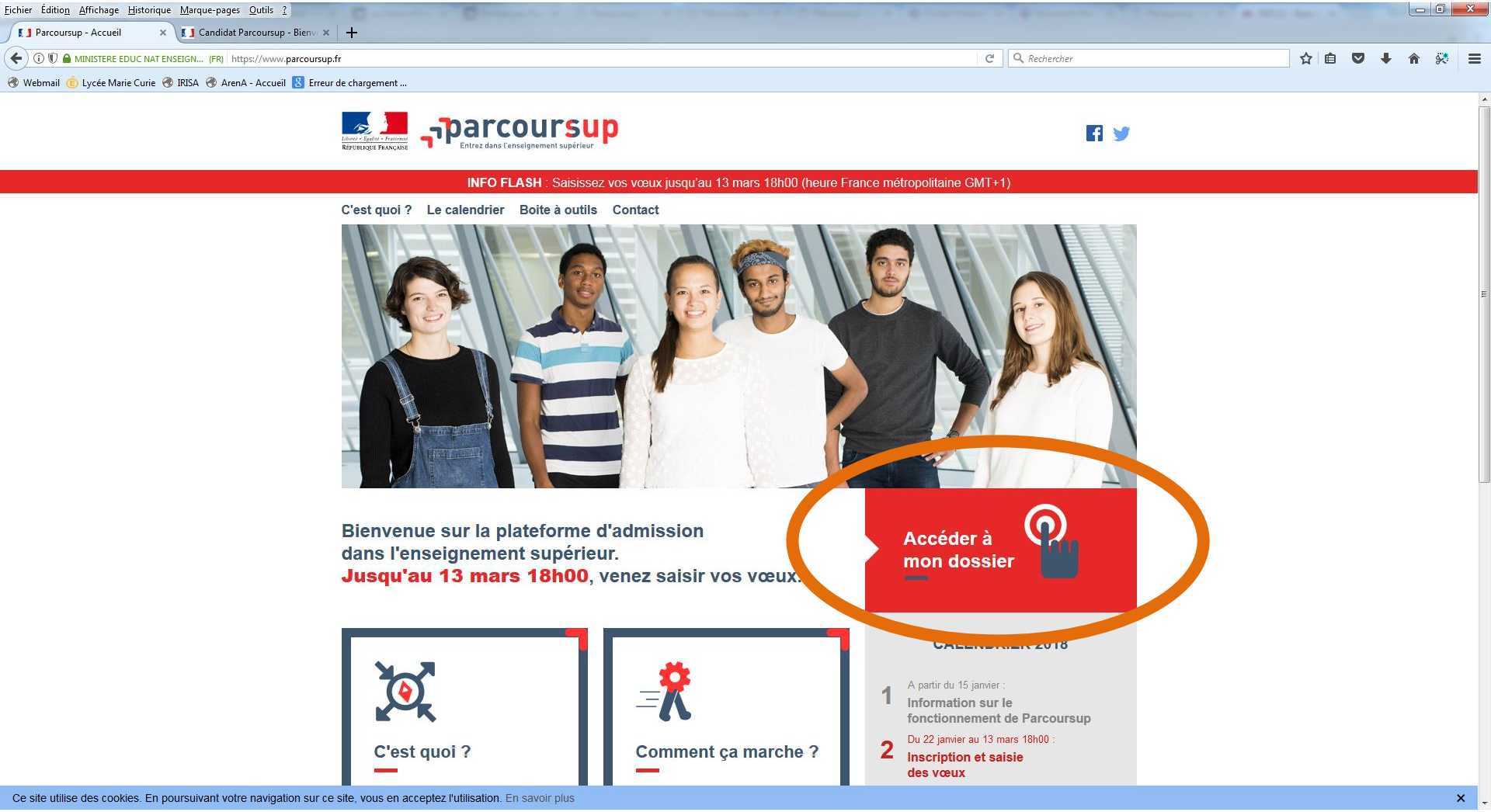

Saisie des voeux

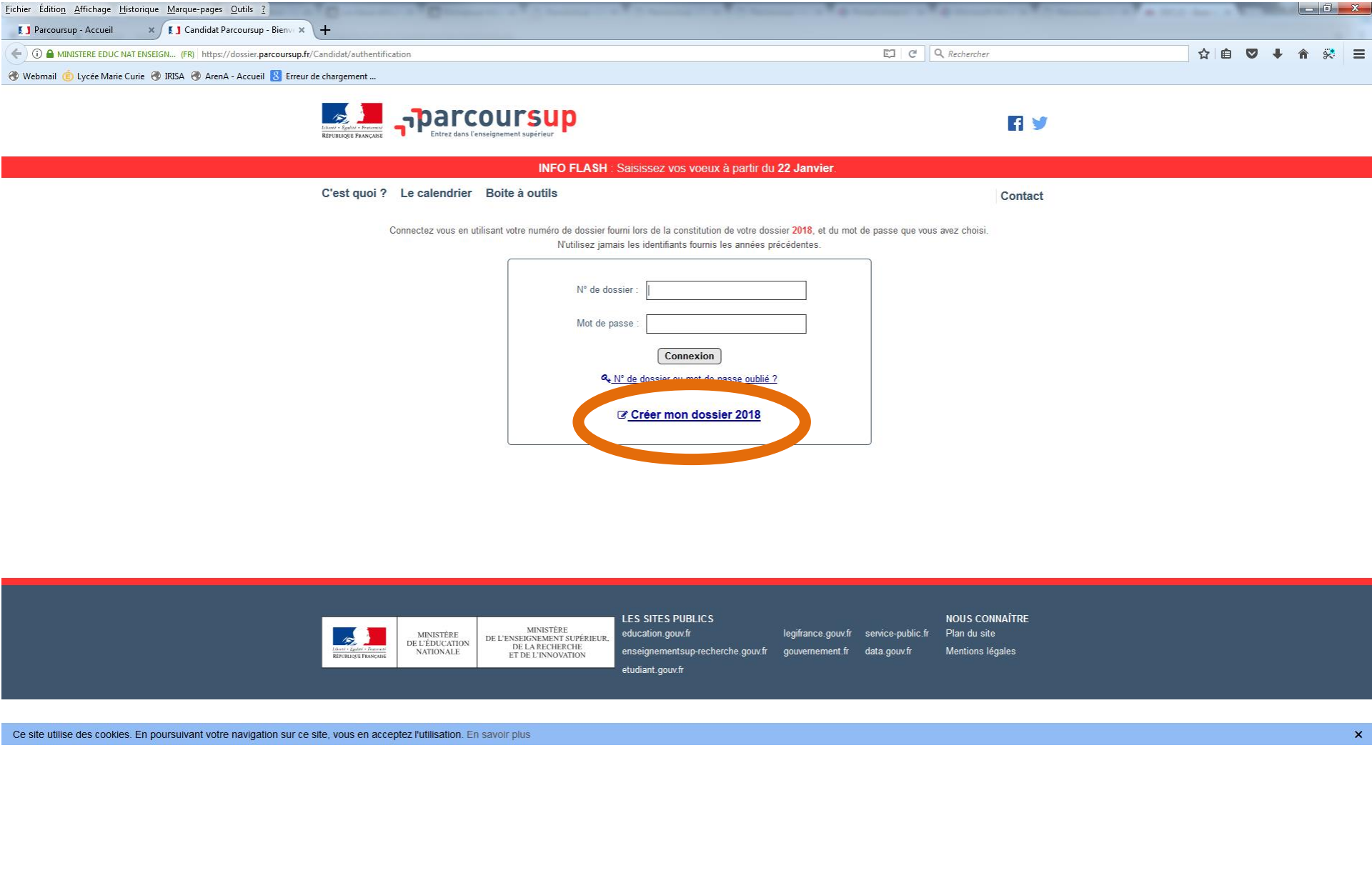

Saisie des voeux

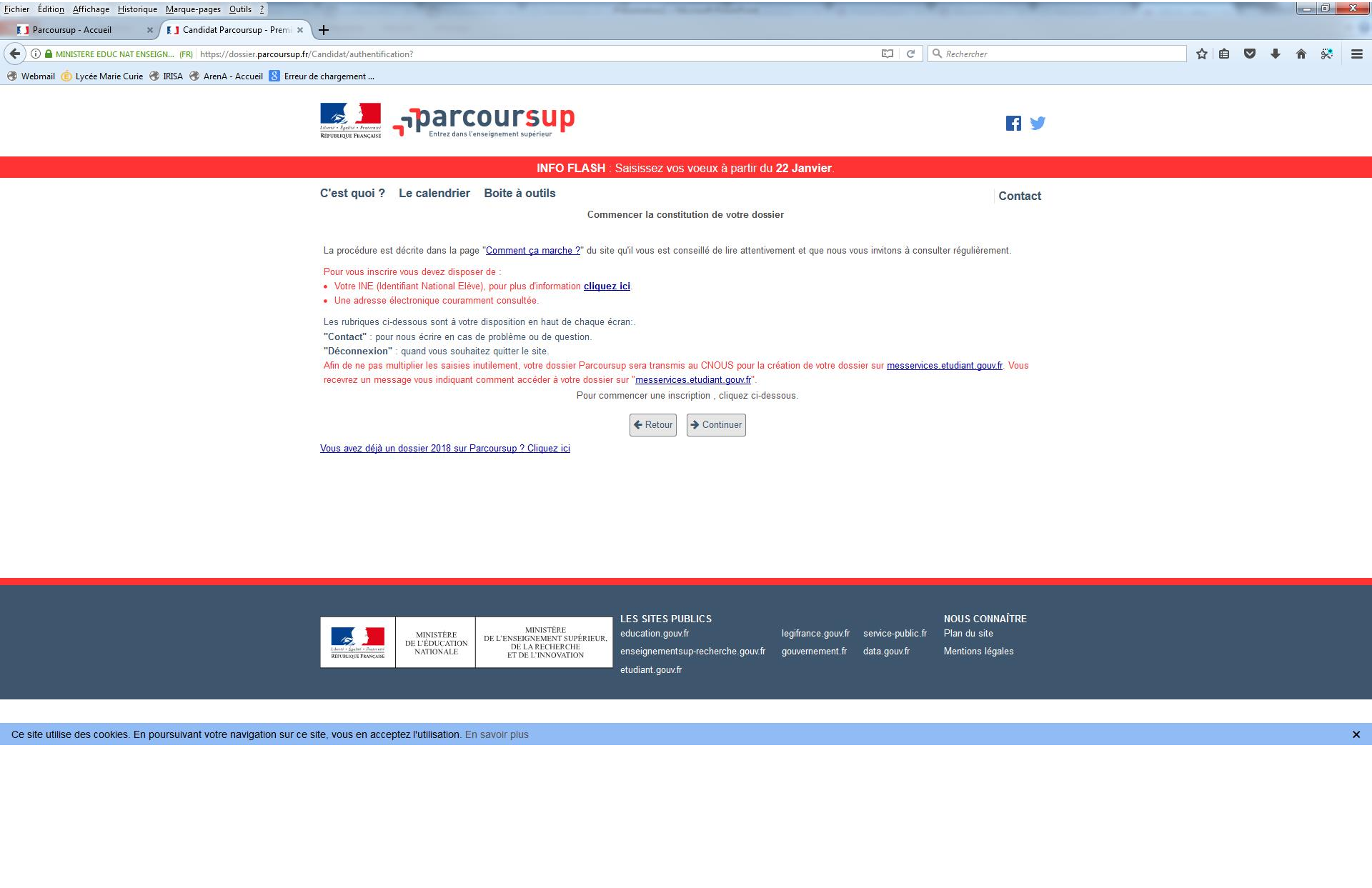

Saisie des voeux

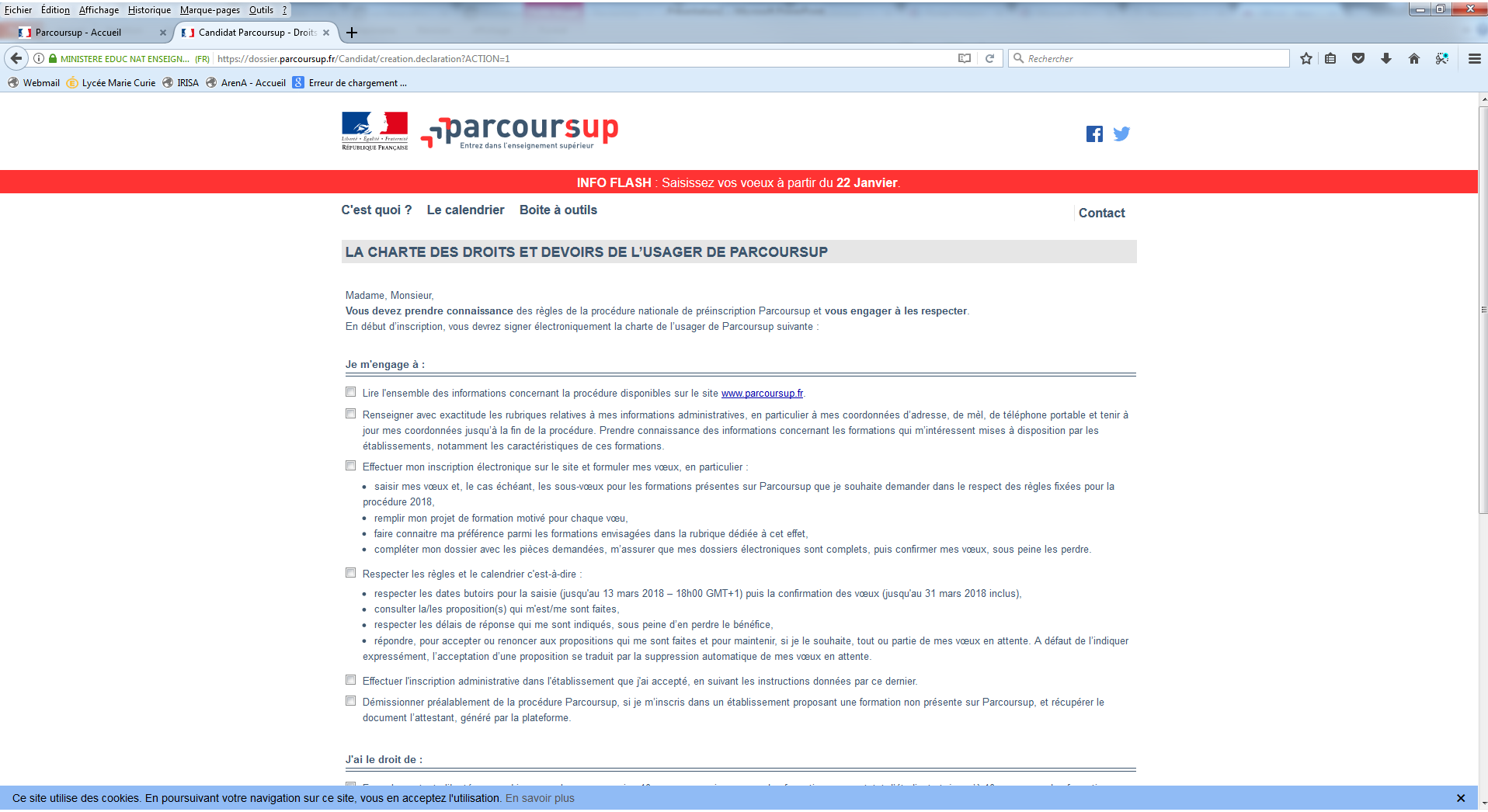

Saisie des voeux

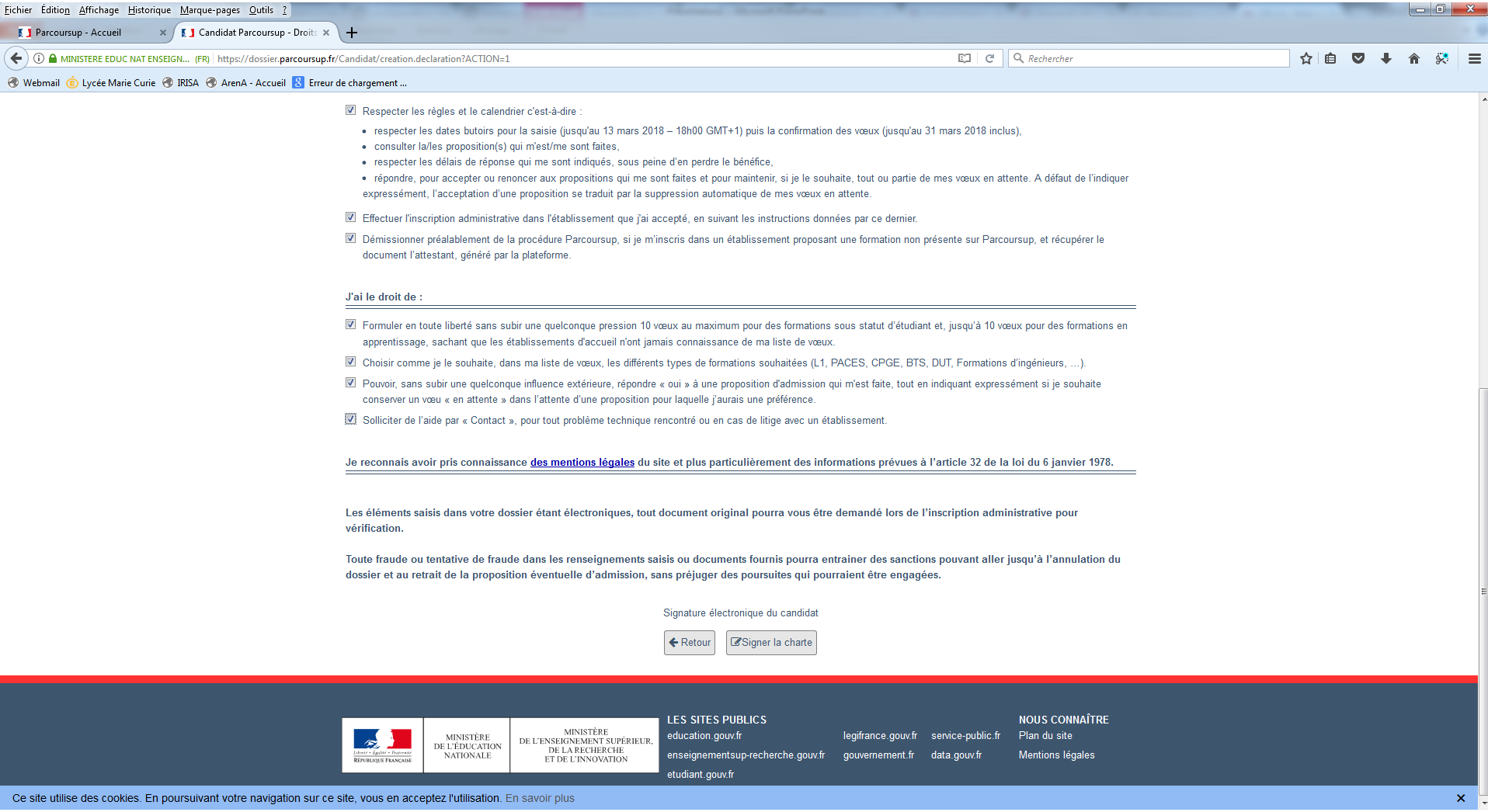

Saisie des voeux

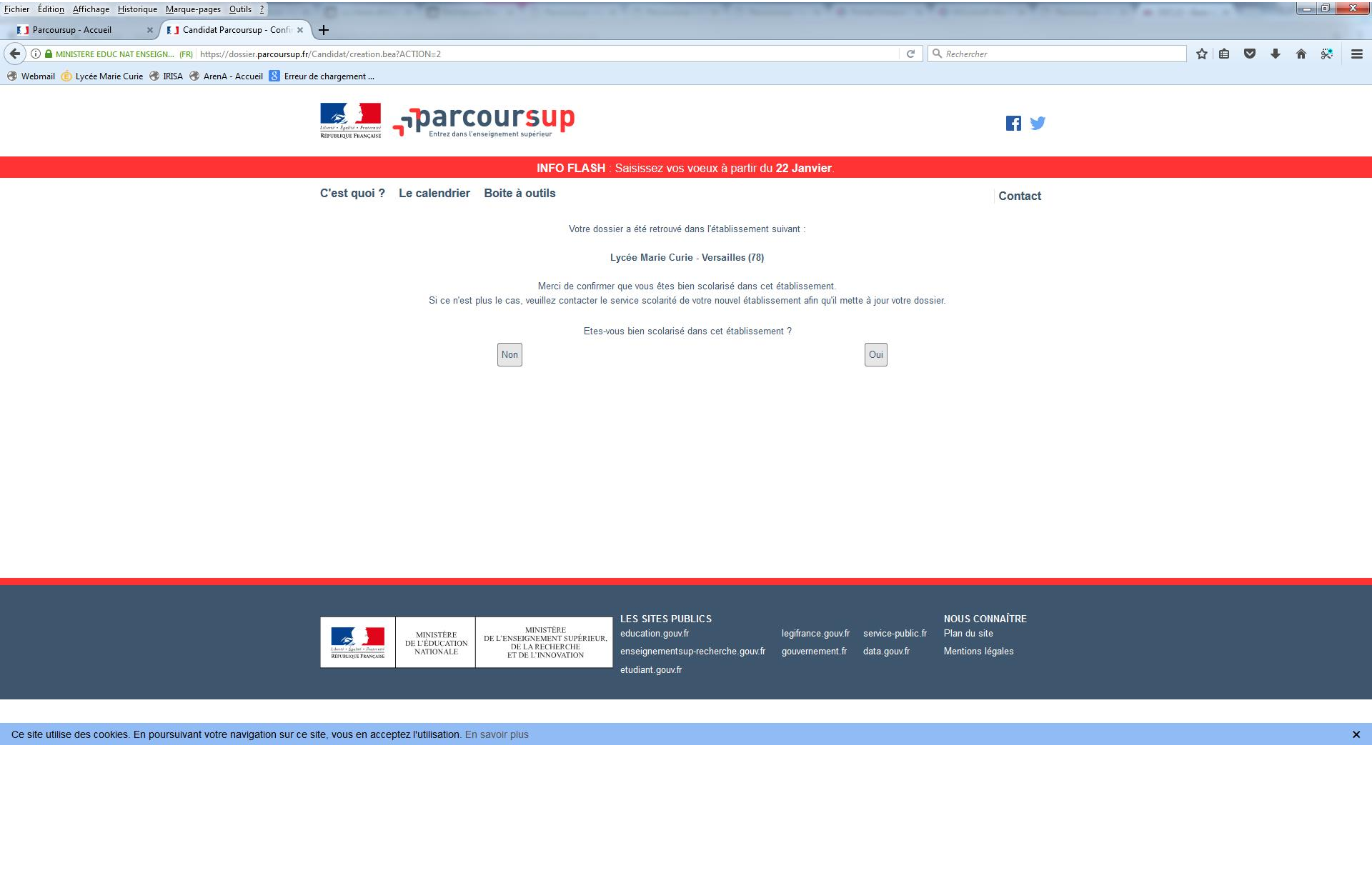

Saisie des voeux

Du 22 janvier au 13 mars

Saisir ses candidatures

- **1 candidature** = 1 formation + 1 établissement
- **10 candidatures maximum (12 maximum par type de formation)**
- **Aucune candidature** ne peut être ajoutée ou retirée après le 13 mars

Les vœux ne sont pas hiérarchisés

Saisie des vœux

Des vœux moins nombreux, réellement souhaités par le lycéen, qui sont le fruit de sa réflexion avec l'équipe pédagogique

> Un vœu est **un choix pour une formation** dans un établissement d'enseignement supérieur

> les lycéens peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**

> ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles…) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors

> les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés :** saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup

> Les vœux résultent d'une **démarche raisonnée** et **accompagnée**

> Les lycéens **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive

Saisie des vœux

Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

> Un vœu multiple permet de **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (BTS, DUT, CPGE, Licence), spécialité ou mention**

> Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles

> Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné

> A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer

Au total, le lycéen peut formuler :

- De 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France)

Saisie des vœux

Pour les BTS et DUT :

> Ils sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : BTS Métiers de la chimie)

> **Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple

> Pour demander une spécialité de BTS ou DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple : Arnaud demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements

→ Dans le décompte total d'Arnaud, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

Saisie des vœux

Pour les CPGE :

> elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI – Mathématiques, Physiques et sciences de l'ingénieur)

> **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple

> Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

- Lycée A à Paris sans internat
- Lycée B à Paris sans internat
- Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation

Saisie des vœux

★ 31 mars :
date limite confirmation vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

> compléter leur dossier pour chaque vœu : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme

> confirmer leurs vœux

Date limite de confirmation des vœux : 31 mars

> si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars

Le calendrier Parcoursup

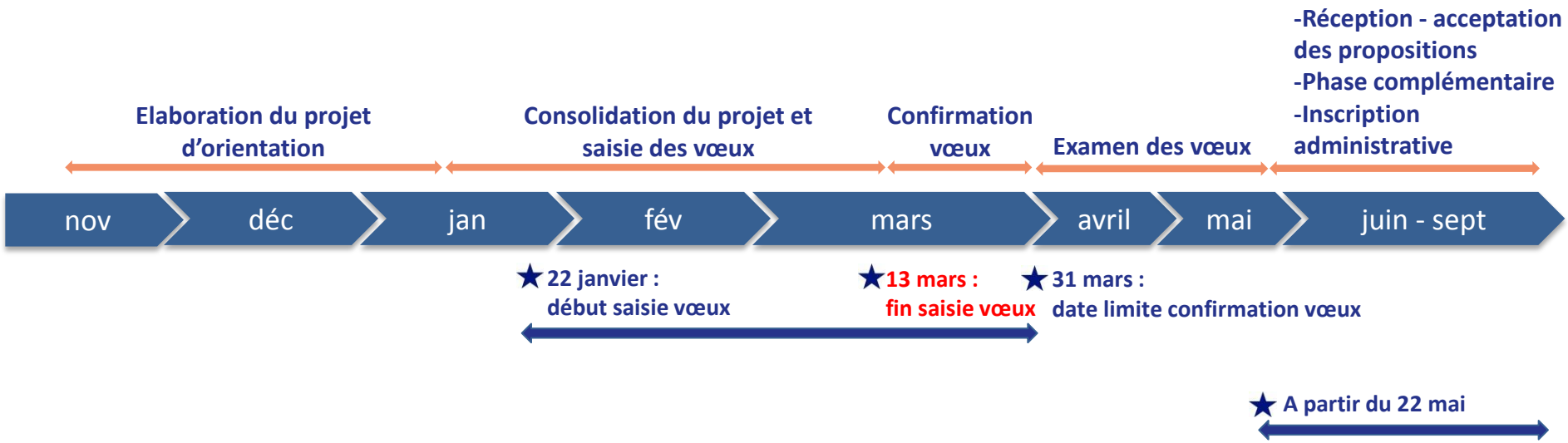

Intentions d'orientation : Fiche dialogue

1er conseil de classe : recommandations

Saisie des vœux sur Parcoursup

2ème conseil de classe : Fiche Avenir

Echanges avec les professeurs principaux

La fiche Avenir

Scolarité en cours et établissement fréquenté :	*DEMANDE D'ADMISSION EN FORMATION POSTBAC*	*Formation demandée :*
	FICHE AVENIR 2018	

Civilité – NOM - Prénom

Née le …/. ../… Sexe :

Série : … Classe : … Spécialité : ……..

Langue vivante 1	
Langue vivante 2	
Option obligatoire	
Option facultative	

Année d'entrée en seconde : …..

Appréciations des professeurs

DISCIPLINES	**APPRECIATIONS GENERALES**	Note(*) et classement de l'élève		Effectif classe ou groupe

(*) Moyenne des notes des deux premiers trimestres de l'année de Terminale en cours.

Eléments d'appréciation :

- Méthode de travail :
- Autonomie :
- Capacité à s'investir dans le travail :
- Engagement, esprit d'initiative (au lycée et extra-scolaire) :
- Autre élément d'appréciation du profil

Appréciation du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée :

……
……
……
……

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT	
Cohérence du vœu formulé avec le projet de formation motivé :	Capacité à réussir :
Niveau de la classe :	

Fiche avenir

Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

> 2ème conseil de classe (entre le 14 et le 31 mars 2018)

- examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun
- pour chaque vœu saisi par l'élève sur parcoursup.fr : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une **fiche Avenir** **transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi** par l'élève

La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à partir du 22 mai

Elle comprend

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- l'appréciation complémentaire du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

Examen des vœux

Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur

> la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)

> le projet de formation motivé par l'élève

> les notes de 1ère et terminale

> les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

3

MAI > SEPTEMBRE 2018
RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

À PARTIR DU 22 MAI

- Les lycéens prennent connaissance des décisions des établissements de l'enseignement supérieur pour chaque vœu et reçoivent des propositions
- La commission d'accès à l'enseignement supérieur propose des formations aux futurs étudiants refusés pour tous leurs vœux (uniquement dans le cas où tous les vœux sont formulés pour des formations sélectives)

MI-JUIN

- La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat

ÉTÉ

- Inscription dans l'établissement d'accueil

Réception des vœux

nov | déc | jan | fév | mars | avril | mai | juin - sept

★ A partir du 22 mai

Le lycéen prend connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu et reçoit des propositions

> **quand une proposition arrive, une alerte est envoyée** :

- sur son portable via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail

> **interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise**

Les réponses

Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles…)

Réponse donnée au futur étudiant	Réponse du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
ou	
En attente d'une place	Il maintient ou renonce
ou	
NON	

Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant	Réponse du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
ou	
OUI-SI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
ou	
En attente d'une place	Il maintient ou renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Les réponses

Sauf quelques licences très spécifiques (doubles cursus notamment), les licences universitaires ne sont pas sélectives : tout bachelier peut s'y inscrire, quelles que soient ses notes, dans la limites des places disponibles.

Réception des vœux

- **Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?**

  >**Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :**

  - **7 jours jusqu'au 25 juin**
  - **3 jours du 26 juin au 20 août**
  - **1 jour à partir du 21 août**
  - **Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat**

Réception des vœux

4 cas de figures

- Le lycéen reçoit **une seule proposition** d'admission (oui ou oui-si)
- Le lycéen reçoit **plusieurs propositions** d'admission (oui ou oui-si)
- Le lycéen ne reçoit **que des réponses « en attente »**
- Le lycéen ne reçoit **que des réponses négatives** (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

Réception des vœux

- **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si)**

  - il **accepte** la proposition (ou y renonce)
  - s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus :** il l'indique sur Parcoursup
  - il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Réception des vœux

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus :** il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Réception des vœux

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :**
  - **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

Réception des vœux

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)**
  - **nouveau** : dès le 22 mai, **la commission d'accès à l'enseignement supérieur** est activée pour lui **faire des propositions de formation**

Inscription

- **Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer**

- **Ces formalités sont propres à chaque établissement :**

  > suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil

  > si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup (voir p24), il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Exemples

Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

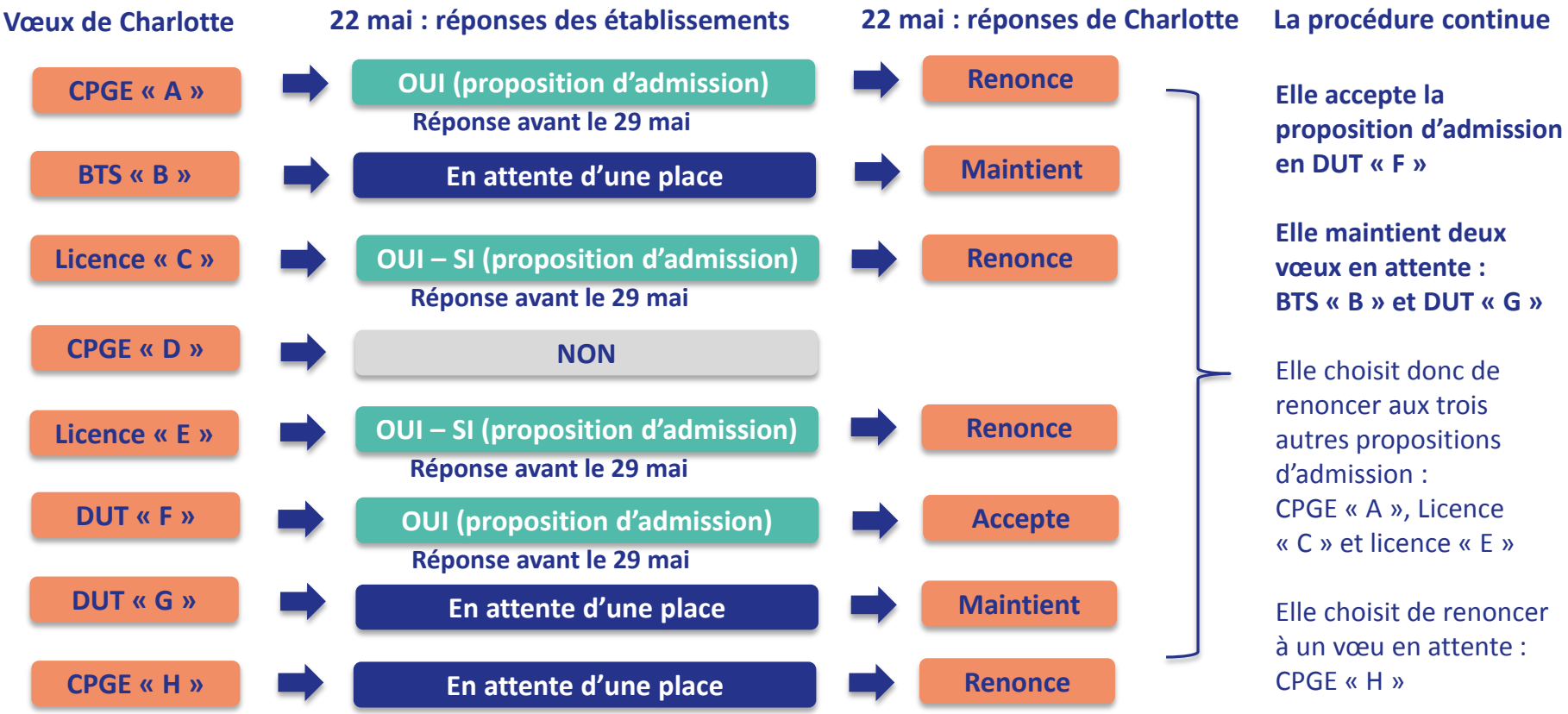

Exemples

Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :

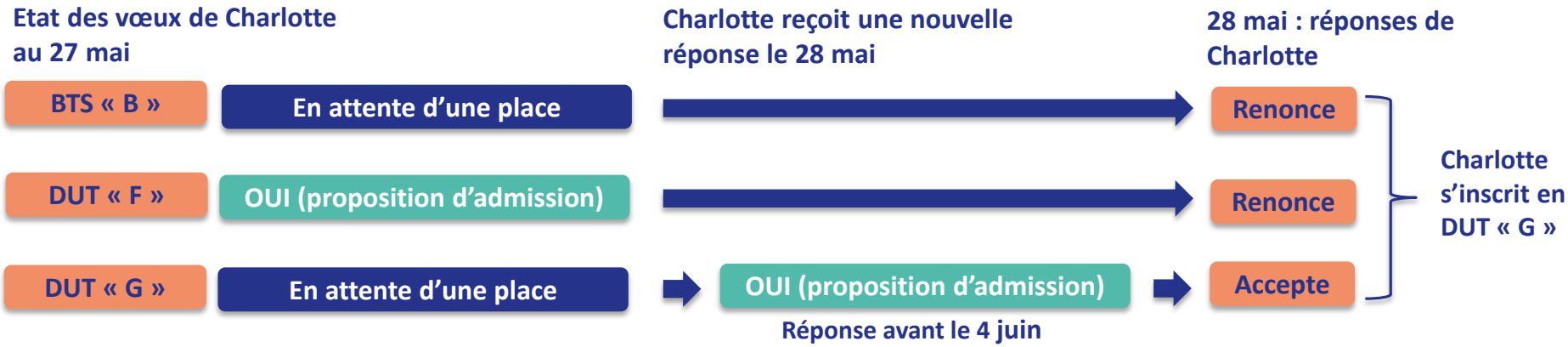

4

JUIN > SEPTEMBRE 2018
PHASE COMPLÉMENTAIRE

FIN JUIN - DÉBUT JUILLET

- Dès la fin des épreuves du baccalauréat, ouverture de la phase complémentaire
- Après les résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur propose des formations aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

SEPTEMBRE

- Fin de l'affectation

TOUS LES BACHELIERS QUI LE SOUHAITENT SONT INSCRITS

Phase complémentaire : une place garantie pour chacun

> **Accompagnement des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission**

- après les résultats du bac, une **commission d'accès à l'enseignement supérieur** étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux

- pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique** : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales

Calendrier (résumé)

15 janvier 2018
Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup

22 janvier au 13 mars 2018 18h00
Formulation des vœux (10 vœux maximum) sans les classer

Jusqu'au 31 mars 2018 inclus
Constitution des dossiers
Confirmation des vœux

22 mai au 21 septembre 2018 inclus
Accès aux décisions des établissements de formation
Réponse aux propositions d'admission
Attention : suspension des propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du bac

26 juin 2018
Ouverture de la phase complémentaire

Eté 2018
Inscription administrative dans la formation

21 septembre 2018 inclus
Fin de la procédure

Décembre — Janvier — Février — Mars — Avril

1re conseil de classe

15 janvier
Ouverture de la plate-forme Parcoursup.fr

22 janvier
Début des inscriptions sur Parcoursup.fr

13 mars
Fin des inscriptions

LE PARCOURS DE LÉA

Léa est élève de terminale, voici comment elle prépare son année après le bac

PHASE 1 | Léa s'inscrit et commence à faire ses choix

15 JANVIER

- Dès le 15 janvier, elle peut se connecter sur ***www.parcoursup.fr*** pour consulter des **tutoriels** expliquant le **fonctionnement de Parcoursup**.

DU 22 JANVIER AU 13 MARS

1 Léa ouvre un dossier sur *www.parcoursup.fr*

- Elle saisit une **adresse mail valide** et **télécharge l'application Parcoursup** sur son mobile.
- **Elle peut saisir l'adresse mail d'un parent** pour qu'il reçoive aussi les messages ou alertes de la plate-forme.
- Elle consulte **les fiches des formations** et prend connaissance de leurs « attendus », débouchés, contenus pédagogiques.

2 Elle commence à constituer son dossier

- Informations sur la scolarité
- **Bulletins** de première et de terminale
- **Numéro d'inscription au bac**
- Le « **projet de formation motivé** », qu'elle doit rédiger pour chaque vœu, fait office de lettre de motivation.
- **Justificatifs demandés par les formations**

3 Elle dépose ses choix de poursuite d'études

- Elle choisit **10 vœux au maximum**.
- Elle ne doit **plus hiérarchiser ses vœux**.
- Dans **certaines filières**, Léa peut **postuler** en choisissant un seul vœu (« le vœu multiple ») **à plusieurs formations semblables**. Elle ne peut pas faire plus de 20 de ces « sous-vœux ».

DU 14 MARS AU 31 MARS

Elle finalise son dossier

- Léa doit vérifier que ses dossiers ont bien été **reçus** et qu'ils sont **complets**.

2e conseil de classe

- Entre le **14 et le 31 mars**, le **conseil de classe** de 2e trimestre examine les vœux et rend **un avis « consultatif »** sur la **« fiche avenir »**. Cet avis est mis à la disposition des formations sur Parcoursup.

- Dans toutes les formations que demande Léa, **son dossier sera classé**, parmi les autres, en fonction de l'adéquation entre son profil (notes, lettre de motivation, expériences extrascolaires) et les compétences attendues.

Source : Le Monde

PHASE 2 | Léa reçoit ses propositions et y répond

DU 22 MAI AU 21 SEPTEMBRE

■ A partir du 22 mai, Léa recevra les réponses pour chacun de ses vœux au fur et à mesure des décisions prises par les établissements.

Concernant les réponses dans les filières sélectives (prépas, IUT, BTS, écoles, etc.)

- « oui » (accepté)
- « non » (refusé)
- « en attente »

Léa est placée sur liste d'attente. En fonction des places qui se libèrent, elle sera ou non acceptée.

Concernant les réponses pour les licences à l'université

- « oui » (accepté)
- « Oui si »
- « en attente »

Léa est prise seulement si elle accepte un accompagnement (remise à niveau, etc.)

Léa est placée sur liste d'attente. En fonction des places qui se libèrent, elle sera ou non acceptée.

■ Léa a **7 jours pour répondre à une proposition qui lui est faite jusqu'au 26 juin, 3 jours jusqu'au 21 août** puis **24 heures** pour répondre à une proposition **jusqu'au 21 septembre**.

■ **Si Léa est prise dans plusieurs formations, elle ne doit « garder » qu'une seule proposition**, en attendant de recevoir, peut-être, une autre proposition.

À PARTIR DE FIN JUIN (dès la fin des épreuves du baccalauréat)

Procédure complémentaire

■ **Si elle n'a pas reçu de proposition** lors de la phase principale, Léa peut **postuler** aux **formations** dans lesquelles **il reste des places** par le biais de cette procédure complémentaire.

Commission rectorale

■ Si Léa n'a eu que des **réponses négatives** à ses vœux, le **recteur** pourra lui proposer une **place** dans une **formation proche de ses vœux initiaux**.

Léa fait son inscription administrative

■ En fonction des formalités propres à chaque établissement

LE PARCOURS EST TERMINÉ

La condition essentielle pour que le choix soit définitivement validé est évidemment d'obtenir son bac. A Léa de jouer !

22 mai — Début des réponses à ses vœux

Bac — La procédure est suspendue pendant les épreuves du baccalauréat

21 septembre — Clôture finale de Parcoursup

Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre

INFOGRAPHIE : AUDREY LAGADEC

SOURCES : *LE MONDE, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION*

Source : Le Monde

Pour plus de renseignements :

https://www.parcoursup.fr/

http://www.lyc-curie-versailles.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique81

Mail : sebastien.stoltz@ac-versailles.fr

Pour plus de renseignements :